

Commune : 069029

Bron

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : C3

Feuille(s) : 03

Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/2000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 13/06/2003

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (D.....)

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le 27/04/2026

ID : 069-216900290-20260423-20260423DEL35-DE

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le par M géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A , le

Geometres-Experts Associes
4, avenue de la Découverte
21000 DIJON
tél. 03 80 74 11 99

Membre n° 2016C200011

Document dressé par

Hélène MORNAND.....

à DIJON.....

Date 07/08/2024.....

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

dossier d06272 SF/07/2024 (3/5)

ESQUISSE

